

AFFAIRE N° 2. - Budget primitif des Cantines Scolaires pour l'année 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif pour l'année 1970.

Il s'élève en recettes et en dépenses à 191 766 666 Frs

Les RECETTES sont les suivantes :

- Vente de produits (eaux grasses)	346 666
- Portions payantes	4 000 000
- Participation communale	37 400 000
- Participation du F.A.S.O. aux dépenses de fonctionnement	130 900 000
- Participation du F.A.S.O. aux dépenses du personnel	17 820 000
- Reversement de l'A.R.F.R.M.O	<u>1 300 000</u>
	191 766 666

Les DEPENSES s'élèvent au total à 191 766 666 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. PARIS. - Y-a-t-il eu des adjudications infructueuses ?

LE MAIRE. - Oui.

M. GALLARD. - Je suppose que l'augmentation est due non seulement à la vie chère, mais aussi au nombre plus important de rationnaires dans les cantines.

LE MAIRE. - En effet, et nous avons mis en service plusieurs classes supplémentaires et il y a également eu l'augmentation du personnel.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.